

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER**

**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos par visioconférence, le 6 avril 2021 à 20h00 à laquelle étaient présents et formant quorum :**

**Étaient présents à la visioconférence :**

Monsieur Richard Giroux, maire  
Monsieur Alain Laferrrière, conseiller du district numéro 1  
Monsieur Robert Pufahl, conseiller du district numéro 2 et maire suppléant  
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3  
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4  
Monsieur Jean-Pierre Gravel, conseiller du district numéro 5  
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 6

Assiste également à la séance par visioconférence : madame Marie-Pier Aubuchon, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

En vertu de l'Arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier est autorisé à siéger à huis clos et ses membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen de communication. Étant donné la situation relative à la COVID-19, la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier s'est prévaluée de ces dispositions afin d'assurer la santé et la sécurité des citoyens, des employés et des élus. L'enregistrement de cette visioconférence sera déposé sur le site internet de la municipalité.

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021**

**ORDRE DU JOUR PROPOSÉ**

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Approbation des procès-verbaux :**
  - 2.1** Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021
- 3- Administration générale**
  - 3.1** Vente de terrain – Les Huiles Berthier – Modification de prix
  - 3.2** PG Solutions – Offre de service
  - 3.3** CABA – Demande de commandite
  - 3.4** Centre d'hébergement Champlain-du-Château – Demande d'aide financière
- 4- Trésorerie**
  - 4.1** Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020
  - 4.2** Approbation des comptes payés et à payer
- 5- Travaux publics**
  - 5.1** Autorisation de paiement / Décompte progressif numéro 5 / Travaux de réfection de voirie rang de la Rivière-Bayonne Nord
  - 5.2** Programme d'aide à la voirie locale / Compensation de base aux municipalités
  - 5.3** Embauche – Entretien des espaces verts
- 6- Hygiène du milieu**
  - 6.1** Dépôt du rapport final relatif à la détermination des débits et des charges en eaux usées

6.2 Nordikeau – Offre de services professionnels – Recherche de fuite sur le réseau d'aqueduc

6.3 Entente intermunicipale Ste-Élisabeth relative à la fourniture d'eau potable

7- **Urbanisme et environnement**

8. **Sécurité publique et service incendie**

9. **Loisirs et culture**

10. **Autres(s) sujet(s)**

10.1 Délégation à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci

10.2 Mandat de gestion du programme du regroupement régional d'assurance collective

11. **Période de questions**

12. **Clôture et levée de l'assemblée**

### Ouverture de la séance

Monsieur le maire Richard Giroux, constate le quorum à 20h00, déclare la séance ouverte.

#### **2021.04.052 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021**

**CONSIDÉRANT** Que les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021;

**CONSIDÉRANT** Que les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

Il est proposé par le conseiller Léo Soulières  
Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur  
Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### **2021.04.053 Vente de terrain – Les Huiles Berthier – Modification de prix**

**CONSIDÉRANT QUE** L'arpentage du terrain adjacent au matricule 2705 87 2134 a été fait en tenant compte de l'emprise municipale à respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** La superficie du terrain est passée de 831.19 mètres carrés à 620.1 mètres carrés ;

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier avait adopté la résolution numéro 2021.02.027 en fonction d'une superficie de 831.19 mètres carrés ;

#### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle  
Appuyé par le conseiller Robert Pufahl  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier offre sans garantie légale à la compagnie Les Huiles Berthier une partie de terrain adjacent au matricule 2705 87 2134, d'une superficie de 620.10 mètres carrés au montant de 22 348.40\$.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier ne se tient pas responsable de l'enlèvement de la vieille canalisation se retrouvant sur ce terrain.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.04.054 PG Solutions – Offres de services**

---

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel  
Appuyé par le conseiller Robert Pufahl  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte l'offre de services de PG Solutions au montant de 55 539\$, excluant les taxes applicables concernant l'achat du logiciel, l'installation, la conversion et le transfert de données des données et les licences.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte l'offre de services de PG Solutions et ce sans frais concernant le portail de données immobilières pour l'année 2021. Les droits d'accès annuels pour l'année 2022 seront de 2 000 \$, excluant les taxes applicables.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.04.055 CABA – Demande de commandite**

---

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier souhaite verser un montant de 500\$ au centre d'action bénévole d'Autray (CABA) concernant l'événement de reconnaissance des bénévoles qui aura lieu du 18 au 24 avril 2021.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.04.056 Centre d'hébergement Champlain-du-Château – Demande d'aide financière**

---

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel  
Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur  
Et résolu :

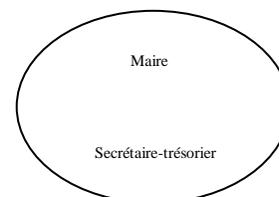
Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier souhaite verser un montant de 500\$ au comité des usagers du centre d'hébergement Champlain-du-Château concernant le projet de sentiers de marche pour les résidents.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020**

---

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec [L.R.Q., c. 27.1], la secrétaire-trésorière dépose le rapport du vérificateur ainsi que le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.



**2021.04.057 Approbation des comptes payés et à payer**

La directrice générale et secrétaire-trésorière soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

Il est proposé par le conseiller Léo Soulières  
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière  
Et résolu :

D'approuver la liste des factures payées durant le mois de mars 2021 étant les numéros de déboursés du lot 21-03 suivants : 202100112 à 202100122, 202100158 à 202100174 inclusivement et ce, pour un montant total de 47 044.58\$.

D'autoriser le paiement des factures présentées étant les numéros de déboursés suivants : de 202100187 à 202100224 et 5676 à 5678 inclusivement et ce, pour un montant inclusivement et ce, pour un montant de 88 756.03\$.

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non-imposables payés durant le mois de mars 2021 étant les chèques numéros 202100071 à 202100109 inclusivement et ce, pour un montant de 37 427.54\$.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.04.058 Autorisation de paiement – Décompte progressif numéro 5 – Travaux de réfection de voirie rang de la Rivière-Bayonne Nord**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel  
Appuyé par le conseiller Léo Soulières  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier acquitte le paiement numéro 5 du décompte progressif, présenté par Monsieur Stéphane Allard, ingénieur, pour les travaux de réfection de voirie sur le rang de la Rivière-Bayonne Nord effectués par l'entreprise Pavage JD.

Le montant est de 143 877.50\$ incluant les taxes applicables.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.04.059 Programme d'aide à la voirie local – Compensation de base aux municipalités**

**ATTENDU QUE** Le ministère des Transports a versé une compensation de 54 232 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020;

**ATTENDU QUE** Les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle  
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des

routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### **2021.04.060 Embauche – Entretien des espaces verts**

**CONSIDÉRANT** Que ce conseil désire procéder à l'embauche d'un journalier pour la période estivale ;

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl  
Appuyé par le conseiller Guy Burelle  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier procède à l'embauche de Mathieu Beauparlant pour la saison estivale 2021 pour l'entretien des espaces verts.

Que la date du début d'embauche est le 3 mai 2021.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### **2021.04.061 Dépôt du rapport final relatif à la détermination des débits et des charges en eaux usées**

**ATTENDU QUE** La Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a mandaté la firme GBI Services d'ingénierie pour procéder à l'élaboration d'un protocole de mesure de débit et d'échantillonnage des eaux usées afin de déterminer plus précisément les débits et charges en eaux usées;

**ATTENDU QUE** Suite au nouveau rapport préliminaire relatif à l'échantillonnage des eaux usées, le conseil souhaite modifier ses besoins en traitement des eaux usées;

Il est proposé par le conseiller Léo Soulières  
Appuyé par le conseiller Robert Pufahl  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte le rapport final déposé par la firme GBI Services d'ingénierie établissant les charges réservées et les débits en traitement des eaux usées avec une modification de l'augmentation de la population actuelle de 20 %.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### **2021.04.062 Nordikeau – Offre de services professionnels – Recherche de fuite sur le réseau d'aqueduc**

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrrière  
Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte l'option deux (2) de l'offre de service de la firme Nordikeau au montant de 2 000\$, excluant les taxes applicables, concernant la recherche de fuite sur le réseau d'aqueduc.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.04.063 Entente intermunicipale Ste-Élisabeth relative à la fourniture d'eau potable**

---

- CONSIDÉRANT QU'** En 2016, la Municipalité de Ste-Élisabeth a fait parvenir à la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier une entente signée par Monsieur Mario Houle, maire et Madame Marie-Claude Couture, directrice générale et ce malgré que le taux du prix de l'eau n'avait pas été négocié et que cette entente n'a pas été conclue ;
- CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier et la Municipalité de Ste-Élisabeth n'ont pas d'entente intermunicipale négociée relative à la fourniture d'eau potable;
- CONSIDÉRANT QUE** Le vérificateur de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier recommande fortement que cette entente soit réalisée ;
- CONSIDÉRANT QU'** il n'y a eu aucune rencontre entre les deux parties, et que malgré de nombreuses demandes de la part de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, aucune rencontre, discussion ou négociation n'a été faite;
- CONSIDÉRANT QU'** Une entente est nécessaire afin d'établir les conditions pour la fourniture d'eau potable ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle  
Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier avise la Municipalité de Ste-Élisabeth qu'en absence de rencontre et de négociation afin de parvenir à une entente intermunicipale négociée d'ici les 90 jours, délai de rigueur, celle-ci avisera le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques ainsi que le ministère des Affaires municipales de cette situation.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.04.064 Délégation à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Mercie**

---

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier offre à son personnel une assurance collective en association avec le *Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière*, un regroupement d'autres municipalités locales de la région de Lanaudière;
- CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débuter le 1er juin 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'un cahier des charges a été élaboré par ASQ Consultants, cabinet en avantages sociaux et M. Jean-Philippe Lamotte, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

**CONSIDÉRANT** les dispositions prévues aux articles 569 et 576 du Code municipal du Québec;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel  
Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier délègue à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Jean-Philippe Lamotte du cabinet ASQ Consultants.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.04.065 Mandat de gestion du programme du regroupement régional d'assurance collective**

---

**CONSIDÉRANT** que le cabinet, ASQ Consultants effectue la gestion du *Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière* depuis 2005 et qu'il a participé à la rédaction des cahiers des charges des précédents appels d'offres, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier adhère à ce regroupement d'assurance collective ;

**CONSIDÉRANT** que le cabinet ASQ Consultants a déposé une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional;

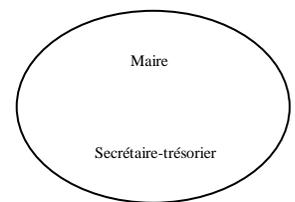
**CONSIDÉRANT** que la rémunération payable au cabinet ASQ Consultants est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel  
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière  
Et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier confie à ASQ Consultants le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective.



QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Jean-Philippe Lamotte du cabinet ASQ Consultants.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**Période de questions**

Aucune question n'a été soumise.

**2021.04.066 Clôture et levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl  
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière  
Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h12.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

\_\_\_\_\_  
Richard Giroux,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Pier Aubuchon  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

« Je, Richard Giroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

\_\_\_\_\_  
Richard Giroux,  
Maire